

Compte-rendu de réunion

Lundi 8 juin 2009, 18h00
Parc des Oiseaux
Villars-les-Dombes (01)

Objet :

REUNION PLENIERE DU GROUPE DE REFLEXION DOMBES

Ordre du jour :

1. Restitution du voyage d'étude de la délégation du Groupe de réflexion sur le PNR de la Brenne.
2. Bilan de l'avancée des travaux du groupe de réflexion.
3. Suites de la démarche.

Excusés :

Mme Brigitte COULON, Présidente de la communauté de communes Porte Ouest de la Dombes
M. Jacques GARNIER, Président du SCOT de la Dombes
M. Daniel MARTIN, Président de la FDSEA 01
M. Jean-Claude REY, Vice-président de la CCI de l'Ain
M. Jean-François FEDRY, Président du Groupe des Chasses Privées de l'Ain
M. Jacques MOUGEOT, Président de la Fédération de Pêche de l'Ain
M. Bernard GLORIOD, Maire de Balans.

Déroulement :

1. Accueil et discours d'ouverture du Président Rachel Mazuir

M. le Président du Conseil général de l'Ain remercie les participants de leur présence, et retrace l'historique de la démarche de réflexion sur l'avenir de la Dombes qu'il a confié à André PHILIPPON, Vice-président du Conseil général en charge de l'environnement et du développement durable. Il effectue ensuite un parallèle entre les projets d'extension de l'aire urbaine de Lyon et la nécessité de préserver le département de l'Ain, et notamment la Dombes du fait de la proximité immédiate de la métropole. L'outil PNR serait une réponse appropriée pour se « protéger » de la pression foncière venue de Lyon.

2. Présentation de la restitution du voyage d'étude en Brenne et de la suite de la démarche

M. Dominique COLIN, Directeur général adjoint à l'aménagement du territoire, l'économie et l'environnement du Cg01, présente un diaporama retraçant le voyage d'étude effectué par une délégation du groupe de réflexion sur la PNR de la Brenne les 21 et 22 avril 2009.

M. PHILIPPON présente ensuite le montage « Vers un PNR ? », qui reprend les phases de la démarche et propose les suites pressenties de la réflexion.

M. Jean-Luc PAYET-PIGEON, Président du Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Etangs de la Dombes, ajoute qu'en Brenne, contrairement à la Dombes, le dialogue est bien plus aisé entre les associations de protection de la nature et les utilisateurs du territoire. A titre d'exemple, les exploitants piscicoles ont obtenus des dérogations pour la régulation du Grand cormoran au nid.

M. Georges FAVERJON, Conseiller général de Villars-les-Dombes, demande si l'outil PNR pourrait réellement être une réponse à la volonté d'expansion de l'agglomération lyonnaise, et s'il aurait une réelle portée réglementaire.

M. Michel RAYMOND, Conseiller régional et Maire de Trévoux, indique que le PNR et la métropole sont difficilement compatibles, et que même si le PNR n'a pas de pouvoir réglementaire direct dans ce domaine, les SCOT doivent être compatibles avec la charte de Parc. De même, Lyon pourrait être ville-porte du PNR, et jouer un rôle tout en finançant pour partie les actions du Parc.

M. Yves CLAYETTE, Conseiller général du canton de Châtillon-sur-Chalaronne, demande combien d'entreprises étaient présentes en Brenne avant la création du Parc, et se dit inquiet de l'éventuel frein à l'activité économique que pourrait constituer un Parc. Il ajoute que si un PNR peut être une réelle alternative aux espèces invasives, alors l'outil pourrait s'avérer intéressant.

M. RAYMOND précise que le PNR de la Brenne a été créé entre autres pour dynamiser et développer le territoire en plein exode à cette époque, et que les résultats sont probants et indiqués notamment par le nombre d'entreprises du bâtiment et de porteurs de projets touristiques. Sur les espèces invasives, M. RAYMOND précise le rôle scientifique d'un PNR et la valeur ajoutée en termes de crédibilité que confère le statut de PNR au territoire.

M. Pierre CORMORECHE, représentant la Chambre d'Agriculture de l'Ain, souhaite savoir s'il existe un CDDRA en Brenne et comment les politiques s'accordent avec le PNR. Il craint une redondance de compétences et une juxtaposition de structures.

M. RAYMOND lui répond qu'en Brenne le PNR est porteur d'un « équivalent » de CDDRA. Il ajoute que l'empilement ne dépend que des élus locaux. En Dombes, les projets de développement diffèrent car sont portés par différentes structures. Un regroupement permettrait certainement plus de cohérence et d'efficacité. Il évoque une discussion récente avec le Président du SCOT de la Dombes, Jacques GARNIER, avec lequel il a évoqué une fusion éventuelle des deux principaux SCOT de la Dombes.

Mme Françoise BERNILLON, Maire de Saint-Nizier-le-Désert, demande qui décidera finalement de l'entrée ou non dans le PNR. Il lui est répondu que ce seront les communes. Mme BERNILLON demande alors comment est prévue la sensibilisation des Maires et Elus qui auront à se prononcer.

M. RAYMOND rappelle la procédure de création de PNR, et indique que les Maires auront toutes les données techniques en leur possession avant de se prononcer, notamment grâce aux études d'opportunité et de faisabilité menées par la Région.

M. CORMORECHE ajoute que les agriculteurs craignent pour l'avenir des pratiques agricoles plutôt intensives si un PNR se crée.

M. MAZUIR rappelle que si l'agriculture connaît actuellement des problèmes sur le territoire, ce n'est certainement pas à cause d'un Parc qui n'existe pas pour le moment. Il ajoute que le rôle d'un PNR est notamment de réduire la pression foncière sur les terrains agricoles.

M. PHILIPPON ajoute qu'en Brenne, une frange du territoire en PNR est concernée par des cultures céréalières. La Chambre d'agriculture de l'Indre a confirmé à la délégation de la Dombes que le Parc n'effectuait pas de pressions sur les agriculteurs concernés.

M. CORMORECHE évoque alors le risque que la Région ne garantisse pas l'autonomie de la Dombes concernant son avenir.

M. RAYMOND répond qu'il fait partie de la commission qui examine les chartes à la Région Rhône-Alpes et confirme que ce n'est pas la Région qui élabore ces documents mais bien le territoire, pour une période de 12 ans. La charte, une fois approuvée, a valeur de contrat.

M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président de la Communauté de commune Montmerle-Trois-Rivières, trouve le projet séduisant mais évoque la notion de territoire, en indiquant que la Dombes est déjà vivante et compte certaines structures. Il ajoute que le Val-de-Saône pourrait se sentir « orphelin » par rapport à son identité.

M. Patrice MORANDAS, Président de la Communauté de communes Chalaronne-Centre, rappelle que le PNR de la Brenne a été créé en 1989, et qu'à l'époque les structures de type SCOT ou EPCI n'étaient pas nombreuses : le territoire était relativement « vierge ». A l'heure actuelle, les PNR se doivent de composer avec les procédures existantes : le Parc doit intervenir à l'échelle la plus pertinente.

M. RAYMOND ajoute que les PNR ne se substituent pas forcément à d'autres structures : il faut identifier les enjeux du territoire.

M. MAZUIR évoque les partenariats potentiels qu'un PNR peut mettre en place avec les structures plus anciennes.

M. Charles de la VERPILLIERE, Député et Chef de Projet du CDRA Plaine de l'Ain Côtière, annonce qu'il a quelques réflexions à livrer à ce stade de la réflexion. Il cite quatre domaines dans lesquels il faut travailler pour l'avenir de la Dombes :

- la promotion et la valorisation de la production piscicole,
- la lutte contre les espèces prédatrices et invasives,
- la prise en charge de Natura 2000,
- le développement très encadré d'un tourisme de qualité.

Il se demande ensuite si le PNR est une bonne solution ; il est selon lui difficile de trancher ; on ne part pas de rien sur le territoire, de nombreux étages existent déjà, et il est à craindre des lourdeurs administratives et un certain temps de mise en place.

Il cite pour illustrer son propos le projet de PNR des Boucles du Rhône, dans une phase active en 2003/2004, mais dont l'étude de faisabilité a révélé que le territoire n'était pas mûr. Cette phase d'étude ayant duré 4 ans, il craint que le scénario se répète pour la Dombes, et que rien ne se fasse sur le terrain pendant l'étude.

M. PHILIPPON répond qu'à l'heure actuelle, rien n'est organisé en Dombes et qu'il faut désormais passer à quelque-chose de plus cohérent, même s'il partage le risque de lourdeur administrative.

M. Jean CHABRY, Conseiller général du Canton de Pont d'Ain et Maire de Jujurieux, annonce avoir entendu les propos de M. de la VERPILLIERE, qu'il qualifie de « chargés de bon sens ». Il ajoute toutefois qu'il manque selon lui un point de vue affectif. Il évoque le comité Balladur et la nécessité de défendre les territoires ruraux à proximité des grandes agglomérations.

Il a pour sa part peur que les étangs disparaissent purement et simplement. S'il est autant favorable au PNR, c'est par défaut. Il n'existe selon lui aucun autre outil adaptable au territoire dombiste.

M. RAYMOND ajoute qu'un PNR met plus ou moins de temps à se monter selon la maturité du projet et de la population locale. Concernant le projet des Boucles du Rhône, il déclare que plusieurs périmètres potentiels ont ralenti les études. Le travail d'élaboration de la charte est également plus ou moins long selon le territoire.

De plus, désormais, le fait de soumettre la charte à enquête publique allonge la phase de création. Il convient que durant cette procédure, les pressions subsistent, mais ajoute que la Région accompagne le territoire et lui permet de mener des actions de préfiguration.

M. MAZUIR déclare qu'il y a urgence, et qu'on ne peut laisser la Dombes en l'état, d'où sa volonté d'avancer rapidement. Concernant le projet de PNR des Boucles du Rhône, il rappelle que le projet n'était pas porté par l'intégralité des acteurs. Il évoque ensuite le PNR du Haut-Jura, qui a permis notamment de contrecarrer la pression touristique venue de l'agglomération genevoise.

Des communes rejoignent cette année le PNR et il ajoute de pas connaître de cas où des communes ont quitté un Parc.

M. Roger GIRARD, Président de l'association Patrimoine de la Dombes, indique que les Propriétaires d'étangs sont les principaux acteurs à associer à la démarche.

M. PHILIPPON répond qu'ils sont représentés dans la salle et qu'ils étaient présents en Brenne lors du voyage d'étude.

M. PAYET-PIGEON avoue son inquiétude par rapport à Natura 2000 : il craint des directives venues directement de Bruxelles. Il précise également la difficulté de travailler avec certaines associations environnementales sur le territoire de la Dombes.

M. Joanny GRIFFON, Président de la fédération départementale de chasse de l'Ain, confirme qu'en Brenne, les chasseurs locaux n'ont pas eu à subir d'impacts de la part du PNR. Ce projet est selon lui positif si des mesures pour conserver les étangs extensifs sont prises.

3. Suites de la démarche

M. PHILIPPON annonce que suite à cette rencontre, une série de trois réunions sera réalisée pour informer les élus locaux de la démarche de réflexion en cours et de l'avancée des travaux. Elles auront lieu les 2 juillet à Châtillon-sur-Chalarnon, 8 juillet à Chalamont et 9 juillet à Trévoux.

La carte des communes invitées pour des réunions d'informations est alors affichée pour discussion. Il est notamment décidé d'élargir le périmètre à la marge.

M. PHILIPPON remercie les participants et clôt la réunion.
